CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 2 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 2e jour du mois de juin 2025, 20 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que la greffière adjointe sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 12 mai 2025
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2025
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
5.1 Membres du conseil
5.2 Public

ADMINISTRATION

6. *Dépôt du rapport financier 2024 et du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle*
7. Achats fonds de roulement
8. Autorisation de signature – Contrat de services internet
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement harmonisé numéro 2025-1214 *sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*
10. Inscription au congrès annuel 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
11. Autorisation de signatures – Acquisition du lot 4 208 614, d'une parcelle du lot 6 491 106 et du lot 4 207 991
12. Autorisation de signatures – Financement temporaire

TRAVAUX PUBLICS

13. Autorisation – Travaux municipaux
14. Autorisation de disposition de biens (véhicule)
15. Octroi de contrat – Acquisition d'une benne basculante

URBANISME

16. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 mai 2025

17. Adoption du Règlement 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040*

18. Adoption du Règlement 2025-1209 *modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'îlots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes*

19. Adoption du Règlement 2025-1210 *modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains*

20. Adoption du deuxième projet de règlement 2025-1211 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »*

21. Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Développement Boischatel inc.

22. Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Groupe McKeet inc.

LOISIRS

23. Abrogation de la résolution numéro 2025-02-046 – Transport camp de jour

24. Octroi de contrat – Transport camp de jour 2025

25. Modification de la résolution numéro 2025-05-143 – Travaux de mise aux normes – Surfaceuses à glace

26. Autorisation de dépenses – Maison Vézina

DIVERS

27. Période de questions
27.1 Membres du conseil
27.2 Public

28. Levée / Ajournement

2025-06-160

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par la greffière adjointe.

2025-06-161

3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 12 mai 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 et du 12 mai 2025 tels que rédigés par le greffier.

2025-06-162

4. <u>Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2025</u>

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2025, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. <u>Période de questions</u>

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Journées d'opération de la patinoire couverte – hiver 2024-2025
- Relocalisation du 12, rue Montmorency – avancement des travaux et échéancier

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 03.

<u>ADMINISTRATION</u>

6. *Dépôt du rapport financier 2024 et présentation des faits saillant par monsieur le maire ainsi que le dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle*

2025-06-163

7. <u>Achats fonds de roulement</u>

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements pour les différents services;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour les différents services pour un montant de 10 842 $, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-06-164

8. <u>Autorisation de signature – Contrat de services internet</u>

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de services internet pour l'Hôtel de ville;

Considérant les besoins en services de communication internet;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier ou la greffière adjointe à signer le contrat pour les services internet pour l'Hôtel de ville avec l'entreprise Vidéotron Ltée.

2025-06-165

9. <u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement harmonisé numéro 2025-1214 *sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*</u>

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 *sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).* Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-06-166

10. <u>Inscription au congrès annuel 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)</u>

Considérant que le congrès annuel 2025 de la FQM se tiendra du 25 au 27 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'inscription de deux membres du conseil pour participer au congrès annuel 2025 de la FQM et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à cet événement.

2025-06-167

11. <u>Autorisation de signatures – Acquisition du lot 4 208 614, d'une parcelle du lot 6 491 106 et du lot 4 207 991</u>

Considérant que la Municipalité souhaite acquérir des lots pour divers projets municipaux;

Considérant que la Municipalité désire acquérir le lot 4 208 614, une parcelle du lot 6 491 106 et le lot 4 207 991;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire, le greffier et la greffière adjointe à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition du lot 4 208 614, une parcelle du lot 6 491 106 et le lot 4 207 991 pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.

Ces sommes seront prises à même le futur règlement d'emprunt prévu à cet effet.

2025-06-168

12. <u>Autorisation de signatures – Financement temporaire</u>

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire que la Caisse Desjardins de la Chute-Montmorency-Île-d'Orléans émette un financement temporaire au montant de 8 000 000 $ lié au *Règlement d'emprunt numéro 2025-1207*;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires au financement temporaire associé au *Règlement d'emprunt numéro 2025-1207*.

TRAVAUX PUBLICS

2025-06-169

13. Autorisation – Travaux municipaux

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer divers travaux sur le territoire de la Municipalité en 2025;

Considérant que les travaux ont été prévus lors de l'adoption des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations;

Considérant la résolution numéro 2025-04-095;

Considérant la révision du mandat professionnel pour le volet structure des travaux de reconstruction du poste de pompage des Rochers Sud;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **D'**autoriser la réalisation des travaux municipaux suivants :
  - Poste de pompage des Rochers Sud;
  - Réfection pluviale – rue Racine;
  - Infrastructure bassins de rétention – terrain de l'Hôtel de ville;
  - Travaux de réfection en lien avec le PIIRL.
- **De** modifier la résolution numéro 2025-04-095 et de mandater pour la réalisation des plans et devis de reconstruction du poste de pompage des Rochers Sud, pour le volet structure, la firme Union Structure inc., pour un montant total estimé de 19 450 $, plus les taxes, et ce, selon les taux prévus à l'offre de service révisée en date du 21 mai 2025.
- **Que** les sommes rattachées aux travaux ci-haut mentionnés soient prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2025-1207.*

2025-06-170

14. Autorisation de disposition de biens (véhicule)

Considérant que la Municipalité a remplacé un véhicule du service des travaux publics et qu'elle désire se départir du camion 10 roues International 7400 2015 unité # 2214;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics et le greffier ou la greffière adjointe à débuter les démarches pour la vente du camion 10 roues International 7400 2015 unité # 2214 et d'autoriser le greffier ou la greffière adjointe à signer les documents nécessaires à la vente.

2025-06-171

15. Octroi de contrat – Acquisition d'une benne basculante

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'acquisition d'une benne basculante pour son camion 10 roues châssis;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084***;**

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Service d'équipement GD Inc.;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics**;**

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une benne basculante à l'entreprise Service d'équipement GD Inc. pour un montant estimé à 67 330 $, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1130.*

URBANISME

2025-06-172

16. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 mai 2025

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
250520-4a	586, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
250520-4b	24 et 26, rue Bédard	Rénovation d'un bâtiment principal	
250520-4c	5181, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	
250520-4d	5274, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	
250520-4e	5301, avenue Royale	Agrandissement d'un bâtiment accessoire	
250520-4f	5382, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	
250520-4g	5564, avenue Royale	Construction d'un bâtiment accessoire et installation d'un mur de soutènement	
250520-4h	5739, avenue Royale	Construction d'un bâtiment accessoire	
250520-4i	5781, avenue Royale	Construction d'un bâtiment accessoire	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 mai 2025.

2025-06-173

17. <u>Adoption du Règlement numéro 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040*</u>

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040* soit adopté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit et pour être inscrit au livre des délibérations ainsi qu'au livre des règlements de la Municipalité conformément à l'article 448 du *Code municipal du Québec*.

2025-06-174

18. <u>Adoption du Règlement numéro 2025-1209 *modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'îlots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes*</u>

Il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1209 *modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'îlots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes* soit adopté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit et pour être inscrit au livre des délibérations ainsi qu'au livre des règlements de la Municipalité conformément à l'article 448 *du Code municipal du Québec*.

2025-06-175

19. <u>Adoption du Règlement numéro 2025-1210 *modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains*</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1210 *modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains* soit adopté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit et pour être inscrit au livre des délibérations ainsi qu'au livre des règlements de la Municipalité conformément à l'article 448 du *Code municipal du Québec.*

2025-06-176

20. <u>Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2025-1211 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »*</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2025-1211 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2025-06-177

21. <u>Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Développement Boischatel inc.</u>

Considérant le *Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*;

Considérant l'addenda 2025-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel par Développement Boischatel inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire, le greffier et la greffière adjointe à signer l'addenda 2025-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel par Développement Boischatel inc.

2025-06-178

22. <u>Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Groupe McKeet inc.</u>

Considérant le *Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*;

Considérant l'addenda 2025-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel par Groupe McKeet inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire, le greffier et la greffière adjointe à signer l'addenda 2025-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel par Groupe McKeet inc.

LOISIRS

2025-06-179

23. Abrogation de la résolution numéro 2025-02-046 – Transport camp de jour

Considérant la résolution 2025-02-046 octroyant un contrat de gré à gré pour les transports dans le cadre des activités du camp de jour pour l'été 2025 au transporteur La Québécoise;

Considérant que le transporteur a confirmé à la Municipalité ne pas être en mesure de respecter ses engagements pour la réalisation complète du contrat;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le contrat et d'abroger la résolution;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'abroger la résolution numéro 2025-02-046 et de résilier le contrat avec le transporteur La Québécoise pour les transports dans le cadre des activités du camp de jour pour l'été 2025.

2025-06-180

24. Octroi de contrat – Transport camp de jour 2025

Considérant l'abrogation de la résolution numéro 2025-02-046;

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit organiser différents transports dans le cadre des activités du camp de jour;

Considérant le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service des loisirs et de la culture;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder à la réservation de transport auprès du transporteur Transco pour un montant total estimé à 40 000 $, plus taxes, pour le transport en lien avec le camp de jour 2025, et ce, selon les prix prévus à l'offre de service.

2025-06-181

25. Modification de la résolution numéro 2025-05-143 – Travaux de mise aux normes – Surfaceuses à glace

Considérant la résolution numéro 2025-05-143 autorisant l'entreprise Robert Boileau inc. à procéder aux travaux de mise aux normes des surfaceuses à glace du service des loisirs et de la culture pour un montant total estimé à 9 866,98 $, plus taxes;

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour effectuer la mise aux normes;

Considérant l'estimation fournie par l'entreprise Robert Boileau inc. pour les travaux supplémentaires;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'entreprise Robert Boileau inc. à procéder aux travaux de mises aux normes des surfaceuses à glace du service des loisirs et de la culture pour un montant total n'excédant pas 20 000 $, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-06-182

26. Autorisation de dépenses – Maison Vézina

Considérant le projet de restauration extérieure de la Maison Vézina;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser des dépenses au montant estimé à 14 760,07 $, plus taxes, pour la préparation et la finition des travaux de restauration extérieure de la Maison Vézina

Les sommes seront prises à même l'excédent affecté prévu lors de la cession de la Maison Vézina à la Municipalité.

DIVERS

27. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 28 et s'est terminée à 20 h 28.

2025-06-183

28. <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 28.

ASSISTANCE : 1 personne

_____	_____
Benoit Bouchard	Amélie Bédard
Maire	Greffière adjointe

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*